



AVIS OFFICIEL

LA RESTRICTION D'ARROSAGE EST TOUJOURS EN VIGUEUR

En raison du faible niveau des précipitations de ces dernières semaines, les ressources en eau demeurent limitées.

La Municipalité rappelle ainsi que la restriction d'eau est toujours en vigueur et invite l'ensemble de la population à poursuivre ses efforts afin de préserver cette ressource essentielle.

Nous vous remercions d'éviter notamment les usages non indispensables (arrosage des gazons, arrosage automatique).

La Municipalité vous remercie pour votre compréhension, votre vigilance et votre engagement.

La levée de la restriction sera affichée au pilier public, sur le site internet et l'application "LocalCities".

Saint-Oyens, le 6 octobre 2026/cp